

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE REVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 17 AOUT 1895

No. 50

SOMMAIRE :

Contrastes : l'Honneur et l'Argent, *Duroc*.—
L'Œuvre de l'abbé Proulx, V.R.U.L.M.,
3ème article, La brume et les pèlerinages,
Universitaire. — Nécrologie : L. A. Des-
saulles.—Haine de Castor, *Anti-Castor*.—
Bibliographie : Acadia, par Edouard Ri-
chard, *Horace St-Louis*.—Lettres Familiè-
res, XII, (suite et fin), *Jacques Lecroyant*.
—Que faire ? *Wilfrid Larose*. — La taxe
de l'eau, *Civis*.—Opéra-Français, *Arlequin*,
—Opinions : Le serment légal, *J. A. Lalot*.
—Le Radeau.—*Jules Renard*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne
sont pas les conditions ordinaires des autres
journaux. Nous livrons le journal à domicile
(franco) à raison de 25 cts. par mois, payable
au commencement de chaque mois. Tout ce que
nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal
sont payables tous les quatre mois et d'avance.
Nous enverrons un numéro échantillon gra-
tuitement à tous ceux qui en feront la demande.
Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 2184,
Montréal

Le *Struggle-for-life*, dans les
conditions ordinaires, où il n'y a
que la lutte de tous les jours, est
toujours une bataille difficile. Mais
dans le cas des gens qui ont à
leurs trousses 10,000 moines de
toutes les robes et de toutes les
couleurs, le combat devient homé-
rique, surtout lorsque l'on prend
en considération le fait que ces
gens n'ont ni argent, ni crédit, et
se reposent entièrement sur la bon-
ne volonté de ceux qui les suppor-
tent pour continuer la lutte. Voilà
pourquoi le REVEIL fait un appel
aujourd'hui à ses abonnés, les pri-
ant de lui faire parvenir, tous et
chacun en particulier, le montant
minime qui lui est dû. C'est tout
ce que le journal demande et il
continuera à frapper d'estoc et de
taille, jusqu'au moment où il triom-
phera ou sera battu à plate couture.

CONTRASTES

L'HONNEUR ET L'ARGENT

Ce titre qui est d'une comédie du répertoire classique, n'est pas pris ici dans son acception propre, mais il exprime si bien par contraste ce que nous voulons dire qu'il tombe de notre plume au moment où nous commençons ces lignes.

Autre temps, autres mœurs, dit-on, autre pays, autre mœurs, pourrait-on ajouter.

Et pourtant l'origine est la même ; comment se fait-il que les sentiments soient si différents ?

Prenons deux accidents qui présentent une analogie désolante pour la foi, la catastrophe des pèlerins de Ste-Anne de Beaupré à Craig's Road, Canada, et celle des pèlerins de Ste-Anne d'Auray à St-Brieuc, France.

On a lu dans nos journaux canadiens les récits de la première de ces catastrophes ; on sait la façon quasiment honteuse dont les morts ont été enterrés, on sait les chicanes des réclamations contre la Compagnie, on sait le sermon de l'évêque Larocque, on sait l'enquête du coroner et la facilité avec laquelle on a clos le tout et décidé *qui devait payer* parce qu'un mécanicien avait pris une bouteille de bière.

Voici maintenant une lettre que reçoit *Duroc*, datée : Paris, 30 juillet au soir :

L'enquête sur les causes de l'accident de Saint-Brieuc, menée simultanément par le chef du cabinet du ministre des travaux publics, par le procureur de la République et les ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, a donné jusqu'ici des appréciations un peu contradictoires.

L'accident, qui a causé une cinquantaine de victimes : onze morts et quarante blessés plus ou moins grièvement, s'est produit à un point de la voie où se trouvent une rampe de 8 millimètres et une courbe de cinq cents mètres de rayon. D'une part, on prétend qu'il pourrait avoir été causé par l'état de la voie, dégradée par les pluies torrentielles, et par la vitesse exagérée du train, marchant à raison de 60 à 70 kilomètres à l'heure pour rattrapper un retard de 25 minutes environ. La première locomotive a déraillé au commencement de la courbe, du côté du rail extérieur de la voie ; elle a entraîné la seconde. Les wagons ont continué leur course sur la voie, mais en se choquant et en se culbutant les uns sur les autres. D'autre part, les conducteurs du train affirment tous que l'on marchait à la vitesse réglementaire. On a constaté que l'écartement des rails était normal, ainsi que

le surhaussement du rail extérieur, celui du côté duquel la machine a déraillé.

Les deux locomotives, après avoir été rejetées hors des rails, ont franchi un espace de quatre-vingt-dix mètres environ et sont venues s'écraser contre le rocher formant les parois d'une tranchée.

Tordues, aplaties, éventrées, elles sont retombées sur le flanc, mugissantes comme des monstres blessés, lançant des torrents de fumée, des jets bouillants de vapeur, et sous cet inextricable enchevêtrement, sous ces masses informes de fer, de cuivre et de charbon, les deux chauffeurs et les deux mécaniciens gisaient horriblement mutilés. Tous quatre semblaient avoir été tués sur le coup.

Selon toute vraisemblance, ces braves gens eussent pu sauter en bas de leur machine dès qu'ils se sont aperçus qu'elles quittaient les rails, mais suivant la tradition de leur corporation, ils ont voulu mourir à leur poste. Honneur à ces héros !

L'un d'eux, le mécanicien Lochon, a renversé la vapeur et serré brusquement le frein Westinghouse. Il se produisit ce qu'on appelle le coup de lacet, c'est-à-dire un arrêt brusque qui donne une impulsion contraire à celle que suit le convoi.

Les conduites du frein éclatèrent et la chaîne d'attache se rompit entre le tender et la seconde machine. Et pendant que les locomotives s'abîmaient sur la droite, le tender retombait sur la gauche à plusieurs mètres en avant, formant ainsi un obstacle sur lequel venaient s'écraser le fourgon et les trois premiers wagons de voyageurs ; le quatrième était défoncé ; les autres s'arrêtaient après un choc de plus violents.

Les obsèques solennelles des mécaniciens Gueydo (Arthur), Lochon (Auguste) et des chauffeurs Heulot (Henri) et Le Glatin (François) ont eu lieu sous la présidence de Mgr Faillières, évêque de Saint-Brieuc, aux frais de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Les quatre cercueils ont été sortis de la petite chapelle de l'hospice par des employés de la gare, qui se sont ensuite placés dans le cortège immédiatement derrière les porteurs.

Les veuves des victimes suivaient en versant d'abondantes larmes. L'une de ces infortunées s'est trouvée mal à l'entrée de la cathédrale.

Le deuil était conduit par M. Molière, ingénieur en chef, délégué par le conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest. Dans le cortège, après les familles, venaient les autorités : le préfet et le secrétaire général en uniforme, le général Fabre, beaucoup d'officiers de terre et de mer, le procureur général, le président des assises, les membres du tribunal et du parquet de Saint-Brieuc, le maire, les conseillers municipaux, le commissaire de l'inscription maritime, de nombreux fonctionnaires, etc.

Une foule immense suit. De l'hospice à la cathédrale et de la cathédrale au cimetière, une haie de personnes en pleurs contemple le triste cortège. Tous les magasins sont fermés sur le parcours. Plusieurs couronnes magnifiques suivent les cercueils. On remarque beaucoup celles offertes par les employés de chemins de fer de plusieurs sections et celle en fleurs naturelles de la ville de Saint-Brieuc.

A huit heures et demie, Mgr Faillières reçoit les

corps à l'entrée de la cathédrale et assiste à la messe chantée par le curé-archiprêtre de la cathédrale. Un clergé très nombreux remplit le chœur. L'intérieur de la cathédrale est tendu de draperies noires depuis l'entrée du chœur jusqu'au fond de l'église; le long de la nef court une large bande d'étoffe noire surmontée, sur quatre des piliers, de cartouches sur lesquels on lit les noms des victimes. Au milieu de la nef, sur un baldaquin suspendu à la voûte du sanctuaire, d'où retombent quatre grands rideaux funèbres, se dresse supportant les quatre cercueils, un superbe catafalque décoré avec goût, entouré de torchères, de flambeaux et de cierges.

Pendant l'office, des morceaux de musique religieuse ont été exécutés avec une rare perfection par la maîtrise.

C'est Mgr Fallières qui donne l'absoute. Au cimetière, le préfet Dumoulin a prononcé un discours.

Et maintenant, comparons.

Nous ne voulons pas parler de la différence entre les deux enquêtes faites, l'une sous les plus sévères prescriptions des corps les plus importants de l'Etat, sous les plus graves responsabilités.

L'autre devant un coroner, très honnête homme, sans doute, mais dénué de connaissances légales, techniques, mécaniques et pratiques nécessaires pour arriver à un résultat.

D'un côté on a cherché à s'assurer de la cause de l'accident et des moyens de l'éviter à l'avenir.

De l'autre on a cherché à savoir qui aurait à payer l'indemnité. C'est ainsi que la conviction du jury a été formée sur cette question seule de la bouteille de bière qui ne prouve rien et qui n'éclaire rien, en elle-même. Il n'y a rien de moins prouvé que l'influence de cette malencontreuse bouteille sur la catastrophe; il s'agit tout au plus d'une violation de règlement qui peut causer une responsabilité civile et même criminelle, mais dont la répression n'est pas un sûr moyen d'éviter un retour de destruction semblable à l'avenir.

Mais ce qui nous touche le plus dans le récit français, c'est ce culte de l'honneur auquel tout le monde s'associe: autorités civiles, clergé, magistrature, armée.

Chauffeurs et mécaniciens sont morts au poste, et au lieu de salir leur mémoire pour avoir la chance d'arracher ensuite quelques sous à la Compagnie qui les employait, la France

les traite en soldats morts au champ d'honneur.

Et le clergé et les autorités? A-t-on vu nos ministres provinciaux accompagner à leur dernière demeure les victimes du désastre?

A-t-on vu le clergé faire des services solennels?

Oh non, les victimes qu'on avait conduites à la boucherie on les a laissées enfouir sans un adieu.

Ah si, du fond d'un évêché, on a dit adieu à quelques-uns: aux curés!

Aux autres on a lancé ce cynique cri inhumain: "Vous vouliez bien mourir et vous avez été bien tués."

Amen!

DUROC.

L'ŒUVRE DE J. B. PROULX V.R.U.L.M.

(3e article)

LA BRUME ET LES PELERINAGES

Nous avons préparé pour cette semaine tout un travail sérieux sur la façon dont est traitée dans l'Œuvre de J. B. Proulx, V. R. U. L. M., la question des salaires des professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval.

Malheureusement le manque d'espace nous oblige à remettre à samedi prochain la publication de cette partie de notre travail, qui est considérable.

Aujourd'hui nous nous contenterons de donner une lettre amusante du fameux Payette A. V. R. U. L. M., au sujet de l'influence de la brume sur les pèlerinages (page 37 des Actes des administrateurs gouverneurs, et vice recteur de l'Université Laval à Montréal):

XXXIII.

Montréal, 6 juin 1893.

Rev. J. B. Proulx, ptre, V. R.

St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur, dimanche soir, en voyant la brume s'épaissir en avant du bateau au point de ne rien distinguer à dix pieds de nos yeux, je me faisais les réflexions que les membres du comité de construction se feraient lundi à 4 heures, en ne trouvant pas

au poste celui qui les avait convoqués. Doué d'une foi forte, je réclamai du chant et des prières pour obtenir un prompt retour, et me permettre d'assister à la plus importante peut-être de nos réunions. Une heure et demi de chants pieux coïncida avec une éclaircie, et le bateau pût voguer pendant une heure. Cependant la brume revint plus épaisse, et le pilote ordonna, de jeter l'ancre juste au moment où, sans s'en douter il allait frapper au flanc une berge chargée de briques. Douze heures de brume, douze heures de repos complet, douze heures de retard. Au lieu d'arriver à cinq heures du matin, nous ne pûmes mettre pied à terre qu'à cinq heures et demie du soir.

Je m'empressai de me rendre à l'Université, comptant un peu, peu, trouver les membres du comité en séance. De la portière, j'apprends que M. Leduc seul s'était montré ; j'étais soulagé. En entrant dans ma chambre je lis votre indisposition. J'étais consolé, non parce que vous étiez malade, mais parce que, le quorum n'ayant pas existé, mon absence ne pouvait froisser personne.

De Sorel, je vous avais envoyé le télégramme suivant : " Retardé par brume. Serai à Montréal entre cinq à six heures. Réglez hauteur, premier étage. Idée de décorations intérieures. Demandez à Perreault et Mesnard copie de sa lettre."

Je convoque le comité pour demain, afin de donner l'ordre à l'architecte de faire les plans et divis. Viendra alors l'assemblée des Gouverneurs.

Demain, je dois rencontrer l'agent du charbon, et voir au ciment, aux images.

Notre pèlerinage n'a été beau qu'au retour. Pluie en descendant, pluie à Ste-Anne, pluie à Québec, brume pendant la nuit dimanche à lundi ; lundi fut le seul jour pour jouir du spectacle qu'offre le plus beau fleuve du monde.

Sur ce, je me soucris

Votre tout dévoué,

J. G. PAYETTE, ptre, A. V. R

Voilà qui n'est guère encourageant pour donner la foi aux prières, et c'est à se demander si nos pèlerins ne jouent pas toujours de malheur.

Ceux de Sherbrooke se font réduire en chair à patée à Craig's Road.

Ceux de Montréal font des prières pour n'avoir pas de brume et aussitôt, la brume reprend plus forte.

Et pendant ce temps, ce bon Payette, le *P'tit Mazarin*, voit dans les brumes de Sorel s'élever le premier étage de l'Université.

Quel visionnaire !

UNIVERSITAIRE.

LOUIS A. DÉSSAULLES

En voyant la banalité ingrate des articles nécrologiques publiés par nos journaux au sujet de Dessaulles, nous avons prié un de nos amis de demander à un des plus éminents canadiens-français de nos jours, ancien compagnon du cher disparu, un article " vrai " sur Louis Dessaulles.

Notre ami reçut le billet suivant :

Mon cher X....

Je suis trop malade pour faire un article. Néanmoins je vous envoie quelques notes sur lesquelles vous pourrez broder. Pardonnez-moi de ne pouvoir faire plus ni mieux.

Z....

D'accord avec notre ami, nous reconnaissons que ces notes valent mieux ainsi que si elles étaient délayées par une plume étrangère. En conséquence, nous les publions telles qu'elles nous sont parvenues, regrettant que l'auteur ne nous ait pas autorisés à mettre son nom au bas.

Peu d'hommes parmi les Canadiens, ont jamais exercé autant d'influence que Dessaulles sur l'esprit des jeunes gens de son temps. Il était le porte-drapeau de la section avancée du parti libéral. La confiance qu'on avait en lui était absolue, et jamais homme ne l'avait méritée davantage par sa droiture et un dévouement tel qu'il a tout sacrifié à ses idées. Mais aussi jamais homme ne fut davantage le jouet de chimères de toutes sortes. C'est l'illusion qui l'a perdu et, en même temps, qui l'a maintenu jusqu'au bout. Il ignorait le côté réel des choses, et il fut la dupe des mystificateurs, tout aussi bien que de lui-même.

Il ne se doutait pas qu'il pouvait se tromper et c'est là ce qui l'a fait tomber dans des pièges dressés comme à l'envie sous ses pas.

Il était de la catégorie des intolérants en idées et des plus tolérants dans les faits. Il avait eu ce bonheur et encore plus ce malheur de posséder une fortune héréditaire. Il croyait cette fortune intarissable, et ceux qui l'ont tarie, ce sont les autres. D'un tempérament de bénédictin, sobre à l'extrême, austère, il n'avait qu'une passion réelle : l'étude, la plus rare de toutes chez les Canadiens. Malheureusement il n'eut pour base de ses études que les fragiles fondements qu'on apprend à poser dans nos collèges. Il dût se diriger lui-même, sans la méthode, sans la lumière des études classiques sérieuses, sans le doigt du professeur, et c'est pourquoi il ignora toujours la philosophie de l'histoire, et ne vit jamais des événements que le côté où le portait son tempérament ou une illusion décevante,

Ayant de la fortune, par suite de l'indépendance, et de plus la passion d'apprendre, il fut un des rares hommes de sa nationalité, de son temps, qui eurent une bibliothèque. Il y plongea avec une âpre ardeur. Il y puisa des monceaux de faits, mais toujours avec l'arrière-pensée de s'en servir pour la lutte qu'il a longtemps soutenue contre les idées et le pouvoir clérical. Il ne dégagea pas, à l'exemple de Taine et de Socrate, la philosophie de ces faits ; il n'y songeait même pas ; ce qu'il voulait uniquement, c'était d'avoir des armes, et il les trouvait à discrétion, car l'histoire est un arsenal où les combattants de toutes les espèces peuvent trouver toutes les armes qu'ils veulent.

Dessaulles était avant tout un jouteur. Toujours couvert de son armure, il était toujours prêt à combattre ; il frappait d'estoc et de taille, sans compter les coups qu'il donnait ou ceux qu'il recevait. Il ne se plaisait que dans la mêlée. Ce fut lui, à bien dire, en même temps que son adversaire Cauchon, qui inaugurèrent dans ce pays-ci le journalisme guerroyant. Ni l'un ni l'autre ne savaient ni n'auraient pu se douter alors où cela conduirait ceux qui les imiteraient plus tard.

Sa qualité maîtresse, c'était la sincérité. C'était un convaincu. A son époque on n'avait pas encore vu poindre les poseurs ignorants et sots qui, depuis, ont accaparé toute la scène pour en faire une enceinte de réclame et pour en imposer aux badauds.

Dessaulles, dans sa polémique fougueuse, s'adressait surtout aux hommes cultivés et, avant tout, sincères comme lui ; il aurait mieux aimé cent fois s'effacer que de chercher uniquement à produire de l'effet et à se parer d'une fausse érudition de dictionnaire, de manuels et d'encyclopédies pour en faire accroire aux imbéciles.

L'illusion, chez lui, fut tellement persistante qu'elle résista aux plus cruelles déceptions. Il ne lui servit de rien de recevoir la plus tragique des leçons et il est mort entouré de ses chimères et l'œil emplî des visions qui l'avaient hanté à travers toutes les vicissitudes.

On ne connut point jamais cœur plus géné-

reux. Il était un prodige de ses biens, comme de ses idées, de son temps et de sa personne. On l'eût dit, à le lire, animé de haines féroces, et jamais homme n'en eut moins que lui, il ne haïssait que les idées opposées aux siennes ; pour les personnes il était la bonté et la libéralité mêmes. Il a marqué par une trop forte empreinte sa vie et son œuvre pour qu'on puisse l'oublier de si tôt.

C'était à lui qu'on avait recours pour toutes les discussions ; on savait qu'il tenait toujours prêt son arsenal de faits et qu'il possédait à fond tous les livres de sa bibliothèque. Du reste, il aimait à se mettre de l'avant et à payer de sa personne. Il fut dévoué corps et âme à ses idées, à ses amis et au parti dont il représentait les tendances les plus avancées et, en même temps, les plus irréalisables. Il vivra encore plus dans le cœur que dans l'esprit des deux générations qui l'ont suivi, et il le méritera d'autant plus qu'il ne chercha jamais rien pour lui-même, pas même la gloriole, ce fanfouche éperdument agité par les hâbleurs d'aujourd'hui.

UNE HAINE CASTOR

On avait écrit une *Haine au baigne* et l'on croyait avoir trouvé là le *summum* de l'odieux.

Il y a pire que cela, il y a la *haine castor* qui a pour particularité de s'attacher non pas au malfaiteur mais à la victime.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la *Sentinelle* de Nosbonsing, rejeton informe de feu la *Croix* de Montréal.

Eh bien, se figure-t-on que ce journal n'a pas encore digéré la condamnation de M. Tardivel.

Voici en quels termes il salue le quinzième anniversaire du journal qui s'intitule *La Vérité* :

Avec le numéro de la semaine dernière *La Vérité*, de Québec, entrait dans la quinzième année de son existence.

Tout en offrant à notre vaillant ami nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits de prospérité, nous voulons profiter de la circonstance pour protester, au nom de la conscience publique et de la liberté de la presse (puisque'il paraît inutile de protester au nom de l'égalité et de la justice) contre le jugement de la cour d'appel, pour les mêmes raisons que nous avons

cru devoir protester contre le jugement du juge Jetté, dans la cause entre MM. Tardivel et Sauvalle.

Quand des sacripants se mettent à tirer à boulets rouges sur tout le clergé, à vilipender la religion et les personnes consacrées à Dieu, à répandre leur bave infecte sur les laïques respectables qui cherchent à protéger les personnes et les choses consacrées au Seigneur contre leur venin immonde, il fait bon de voir des hommes de cœur et d'énergie comme M. Tardivel se lever, calmes et superbes dans leur juste indignation, démasquer et flageller comme ils le méritent ces forbans de la plume.

Si, dans la chaleur de la discussion, il arrivait à ces braves d'employer par erreur les mots "méthodistes, calvinistes ou presbytériens" pour désigner leurs adversaires, au lieu et place de "mauvais catholiques", qui serait peut-être le seul terme strictement applicable en justice à quelques-uns de ces insulteurs sans vergogne de tout ce que les catholiques respectent et honorent, le mal ne serait pas grand, à moins toutefois que des juges soi-disant catholiques ne prissent ces mécréants sous leur protection spéciale. Alors, les honnêtes gens n'auraient qu'à se bien tenir, car la canaille ne manquerait pas de s'en donner à cœur joie.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi à l'avenir.

Pour notre part, nous regrettons amèrement que notre extrême pauvreté ne nous permette pas de nous inscrire, pour un fort montant, sur cette liste de gens de cœur qui aident M. Tardivel à payer les frais d'appel. Ce serait pour nous un beau titre de gloire, de nous voir vilipender en leur compagnie par les insulteurs de notre religion et de ses ministres.

J. A. LEVESQUE.

Que M. Lévesque se rassure, personne ne lui fera cet honneur ; nous ne gaspillons pas notre poudre aux moineaux.

Si nous avons reproduit cette lettre, c'est pour montrer encore une fois le niveau du respect que cette caste infâme des castors porte à la magistrature qui est une des clefs de voûte de nos institutions ; c'est pour indiquer l'œuvre de destruction qu'opèrent ces insolents rongeurs dont l'orgueil ne s'abaisse pas même devant le juste châtement.

Nous n'avons mission de défendre personne en la matière, mais si nous jugeons du rôle utilitaire des deux adversaires dans la question et des services qu'ils rendent tous deux à notre société, nous applaudissons à la leçon de respect commun que vient de recevoir M. Tardivel.

Encore un mot avant de terminer : on nous permettra bien de rire un peu de ce monsieur Lévesque, puisque nous sommes décidé à ne pas nous fâcher.

"Votre offre de souscription en faveur de Tardivel est une offre de gascon et vous faites de la générosité à bon marché !

"Il y a longtemps que tout est payé. Rentrez donc votre argent que vous n'avez jamais eu l'idée de sortir."

C'est une vieille farce qui prend quelquefois, mais pas avec nous.

ANTI-CASTOR.

BIBLIOGRAPHIE

ACADIA — Par Edouard Richard, avocat et ancien député. John Lovell & Fils, Editeurs, Montréal, 1895. 2 forts vol. in-8°.

La maison Lovell vient d'ajouter à son actif déjà imposant un nouvel ouvrage, lequel enrichit notablement la bibliothèque nationale. Je veux parler de l'ouvrage d'histoire et de dissertation historique que vient de mettre au jour M. Edouard Richard sur ce qu'il intitule lui-même : "Les chaînons manquants d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique."

Il s'agit de cette page émouvante de l'histoire du Nouveau-Monde que l'on traite presque comme une légende, tant elle semble invraisemblable de cruauté et de mauvaise foi : la déportation des colons français d'Acadie.

L'ouvrage de M. Richard a une grande valeur historique et un prix considérable comme œuvre de polémique. Il a pour but de remettre au point exact de la lunette d'observation des générations présentes toutes les péripéties du drame sans précédent qui se joignait en 1714 et 1715, sur la péninsule d'Acadie. Il permet d'étudier plus précisément cette époque. Il assigne à ces événements malheureux leur véritable signification, et attribue à qui de droit la juste responsabilité qui en découle.

Ce à quoi M. Richard s'est attaché le plus c'est au travail de synthèse qui se fait voir à chaque page de son livre. Les historiens qui jusqu'à présent avaient traité ce sujet, soit par tactique, soit par défaut d'observations et de renseignements, avaient effectivement tronqué et défiguré cette époque en justifiant, par l'idée d'une révolte imaginée par eux, l'ordre de déportation exécuté sans merci contre les malheureux Acadiens. Le jugement porté par l'opinion transmis jusqu'à nous, était en effet trop sévère pour leur permettre d'en laisser subsister le véritable sens. C'est ce jugement que M. Richard a entrepris de rétablir. Il le fait du reste d'une façon magistrale, grâce à son esprit d'analyse et à ses études profondes des documents anciens qu'il a feuilletés avec infiniment de tact et d'observation.

L'ouvrage commence à proprement parler en 1710, cent ans après l'établissement de Port-Royal. Ceci ne l'empêche pas de donner succinctement l'histoire des fondations françaises en Acadie à partir du commencement des travaux de colonisation de ce poétique pays.

Découverte pour ainsi dire la première de toutes les terres de l'Amérique Septentrionale, la Nouvelle-Ecosse d'aujourd'hui vit de très bonne heure s'élever sur ses côtes des établissements riches et florissants. Elle fut aussi, dès ces temps reculés, le champ clos ou de nombreux héros se mesurèrent incessamment, luttant de valeur, de patriotisme et d'audace guerrière. Prise et reprise par l'Anglais, reconquise et regagnée successivement par la France, l'Acadie n'en était pas moins restée profondément attachée à notre mère-patrie, et ce sentiment offusqua les soldats anglais qui, tout en faisant les affaires de leur pays, s'écartèrent sensiblement de la politique coloniale britannique en tentant de dompter les nouveaux sujets par la suppression injuste de leur indépendance et leur neutralité garanties par des traités. Le tempérament acadien était indomptable sur ce point, et les colons français à force de persistance finirent par se faire concéder des libertés et une neutralité, du moins en promesse. Grâce à cette assurance, leur séjour en Acadie sous leurs nouveaux maîtres, restait une chose possible.

Les erreurs volontaires commises par les historiens que M. Richard a entrepris de relever proviennent suivant lui d'une seule et unique cause : la faute commune commise par tous les ignorants à dessein des conditions fixées par les traités.

La principale de ces conditions était que les colons d'alors seraient laissés libres et que les sujets nouveaux auraient le droit d'opter entre leurs foyers en Acadie et leur retour en France, lequel droit leur fut promis sans réserve aucune. L'industrie et l'esprit de travail qui caractérisaient les Acadiens firent que leurs nouveaux gouvernants désirèrent conserver leur précieux concours pour l'établissement nouveau qu'ils venaient de gagner plutôt grâce à la négligence de la France que par leur supériorité réelle. Il s'en est suivi qu'on retint les Acadiens chez eux avec les fallacieuses promesses qu'on leur garantirait la neutralité et que l'allégeance au nouveau souverain ne comporterait pas le port d'armes contre la France.

Lawrence, gouverneur de la colonie, voulut néanmoins passer outre, et exiger le serment absolu. Les Acadiens voyant ainsi violer la foi sacrée d'un traité appuyé des volontés exprimées de la couronne d'Angleterre, voulurent faire valoir leurs droits en protestant de leur désir de quitter leur malheureuse patrie.

Il n'était plus temps. Leurs établissements ne pouvaient plus se réaliser comme ils auraient pu l'être pendant les années qu'ils avaient perdues en pourparlers stériles. Ils voulurent, comme ils en avaient le droit, demander un délai additionnel pour opérer en paix leur émigration en France, après avoir réalisé en argent le fruit de leurs opiniâtres labeurs ! Mais Lawrence fut impitoyable. L'ordre de déportation fut donné, et les pionniers de l'idée française en Amérique furent dispersés sans merci sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, des Carolines, du Maryland, de la Georgie et de la Virginie.

Voilà ce que Parkman et ses prédécesseurs avaient tenté de justifier. Voilà ce que M. Richard a voulu établir.

Son livre est un plaidoyer où la dialectique est imperturbable et le talent d'observation on ne peut plus complet. Le dernier mot sur cette période d'histoire qui est un peu la nôtre, n'est pas encore dit. L'exemple de M. Richard devra porter des fruits et les études historiques, restées si fécondes en dépit de tout, n'auront qu'à y gagner. La question de sentiment, qu'ici il importe ne pas dédaigner puisqu'elle engendre le patriotisme, n'a que de nouveaux éléments à y trouver.

Sur ce point, qu'il me soit permis de reproduire une page de la préface où l'on trouve le plan général de l'œuvre de M. Richard, comme le motif qui la lui a fait publier.

Après avoir dit que l'état des Canadiens soumis n'a pas été identique à celui des Acadiens déportés, l'auteur dit :

« Abandonnés, oubliés, les Canadiens ont toujours conservé leur ardent amour pour la France. Ils ont changé d'allégeance. Mais ce n'a été que pour devenir avant longtemps les seuls maîtres de leurs destinées. Leur sort, sauf l'oubli qui fut leur apanage, n'a pas été hors de là, un sort cruel.

« Il n'en est pas ainsi des Acadiens. Peuvent-ils oublier les maux dont l'abandon de la France fut cause pour eux ?

« Toutefois, sans oublier les torts incalculables dont nous avons souffert, nous pouvons en appréciant plus justement les faits, pardonner au gouvernement anglais la part qu'il a pu y avoir. Mais nous ne pouvons acquitter les vrais coupables ; nous ne pouvons absoudre ceux qui, sans motif, sans commandement et même à l'encontre des volontés du gouvernement britannique et poussés seulement par des motifs sordides, nous ont dépouillés et jetés sur des rives étrangères... C'est à ceux qui nous lancent de la boue, afin de l'épargner à une douzaine de mécréants que

toutes les eaux du Niagara ne sauraient suffire à laver, que nous crions : Assez ! Que tous les honnêtes gens s'unissent pour rétablir la vérité historique que certains historiens d'hier ont tenté de violenter. Compatriotes anglais, montrez-nous que le *British fair play* n'est pas un vain mot. Et marquez les coupables du stigmaté qui leur appartient. Alors les Acadiens oublieront, et peut être pardonneront-ils.

“ C'est une curiosité bien naturelle qui m'a inspiré l'idée de faire cette étude. Des convictions profondes m'ont poussé à écrire. Je regrette cette curiosité ; elle a jeté sur ma vie un voile de tristesse que rien ne peut m'enlever. Je me suis condamné à monter incessamment ce calvaire de souffrances, d'humiliation et d'ignominie auxquelles mes ancêtres ont été voués. Mon esprit s'est attaché à cette navrante épopée comme le Pygmalion de la fable s'est forgé l'âme sur la statue qu'il venait de créer ; avec cette différence toutefois que lui devint épris de l'œuvre de ses mains, tandis que, moi, je suis poursuivi par un cauchemar incessant et sans pitié. J'ai voulu voir ; j'ai vu. J'ai reculé d'horreur ; mais le sort en était jeté ; comme l'amant qui ne peut résister au désir de revoir la figure éteinte de celle qui fut sa bien-aimée, j'ai voulu me retirer, terrifié par le spectacle qui s'offrit à mes yeux, et cependant je dois souffrir les angoisses que mon imprudence avait provoquées. ”

Tel est le livre que je suis heureux de présenter par cet aperçu que le cadre d'un article de journal ne me permet malheureusement pas de faire plus complet.

La lecture attentive de l'ouvrage promet à l'observateur consciencieux une masse de satisfactions de l'esprit et du cœur.

J'allais ajouter que malheureusement le livre est en anglais. Mais je me hâte d'excuser plutôt que d'accuser l'auteur d'en avoir agi ainsi. La réponse que M. Richard a voulu faire devait atteindre le public auquel l'attaque était adressée, et le polémiste s'est bien vite pardonné la peccadille par lui commise en écrivant en anglais, quand il a vu le peu de champ que notre province française offre à une œuvre comme la sienne. La nombre restreint de ses souscripteurs canadiens-français le console bien vite de ce qu'il avait cru irrépréhensible tout d'abord.

Le langage ne fait rien à la chose. La thèse est noblement soutenue, le style en est soigné, la toilette typographique est étonnante de fraîcheur et de netteté. Le livre de M. Richard est un monument qui restera ; et l'idée française y trouve un panégyrique assez éloquent pour faire oublier que la langue dans laquelle la revendication est écrite nous est légèrement étrangère.

Montréal, 17 août 1895.

HORACE ST. LOUIS.

LETTRES FAMILIÈRES

XII

(Suite et fin)

Il était tout naturel que les apôtres désignés expressément par le Sauveur pour le suivre fussent revêtus du mandat évangélique, ayant été, sur invitation spéciale, les auditeurs assidus, les disciples immédiats de Jésus. Mais quand, s'attribuant intérieurement une mission exclusive, un privilège distinctif, une prérogative apostolique ; quand, encore imprégnés de l'esprit monopoliste du sacerdoce judaïque, ils se plaignirent à Lui de ce que des étrangers à leur confrérie, qui avaient fait partie de sa suite, guérissaient en son nom et sans diplôme. Il leur répondit : “ Qui u'est pas contre vous est pour vous. ”

Le Sauveur n'était ni protectionniste, ni monopoleur, ni pratiquant de cet égoïsme du bien qui caractérise le spécialisme sacerdotal et dont la bonne intention sert à paver l'enfer. Il savait combien ce monopolisme est envieux ; combien il retrecit les cœurs, engendre l'orgueil et produit la cupidité basse du pharisaïsme hautain et l'exclusivisme étroit de l'étouffante orthodoxie. Nul n'a jamais été moins cléricallement prohibitionniste que Jésus. Si les prêtres de nos jours voulaient se le rappeler, ils pourraient s'en faire un motif de modestie qui les servirait mieux que les insoutenables prétentions follement affirmées par eux.

Néanmoins, si impure que soit la source du pouvoir ecclésiastique, aujourd'hui bien ébranlé, le clergé aurait encore un rôle appréciable à remplir s'il savait mettre, avec abnégation, son influence et son exemple au service de la véritable cause évangélique ; s'il savait se dépouiller de ses privilèges, se débarrasser de ses richesses illicitement acquises et sacrilègement conservées à l'encontre de tout ce que prescrit le Livre. Mais, pour cela, il faut que, sans la moindre hésitation, il fasse ce que le Maître lui recommande dans l'Évangile et ce qu'il lui réitère comme dernier avertissement par mon faible organe.

Qu'il chasse de son sein le cléricalisme tel que défini dans les *Lettres* dont je veux terminer la série par la présente. Car ce cléricalisme est d'origine et d'inspiration sataniques et, dès les premiers jours du Christianisme, le Messie et ses apôtres le dénonçaient, par anticipation, avec une véhémence et une persistance dont je n'ai donné encore qu'une faible idée dans ces épîtres destinées seulement à répandre la semence première, à faire connaître des notions nécessaires qui trouveront, je l'espère, leur plein développement dans des écrits ultérieurs.

Car tout ce que j'affirme, tout ce que je conseille

s'appuie sur le fondement inébranlable de la parole divine ; à ceux qui auraient besoin d'être édifiés davantage sur les points seulement effleurés jusqu'ici, sur les assertions qui pourront leur paraître les plus hardies, je m'offre de répondre d'une façon circonstanciée, privé-ment ou publiquement, aux questions qu'ils voudront bien me faire en toute sincérité et toute confiance.

Que les chefs du clergé renoncent donc à la soumission aveugle, à la vénération abjecte exigées de leurs naïfs administrés. Qu'ils se contentent, sans l'exiger et sans croire y avoir le moindre titre, du respect ordinaire qui leur est dû comme hommes, mais qui doit être librement et volontairement accordé. Qu'ils renoncent à la tarification des prières, au monopole de l'évangélisation ; à l'industrialisme, au mercantilisme, charlatanisme et au réclanisme dégoûtants qui ont jusqu'ici fait la base de leurs opérations vénales, en déshonorant leur fonction, avilissant leur caractère, dégradant leurs personnes.

Il faut de toute nécessité qu'ils se décident à transformer l'usage des temples dorés, accessibles seulement aujourd'hui aux zéloteurs du culte mammonien et plus propices à l'adoration de cette fausse et repoussante divinité qu'à celle d'un Dieu descendu au milieu de nous, — déchus et pauvres, — exprès pour se charger de nos misères, partager l'indigence des exploités se rendre solidaire de nos vices, complice de nos crimes — Lui ! l'innocence et la pureté ! Il est né dans une étable pour nous inculquer l'humilité, le renoncement et l'abnégation ; pour pénétrer ceux qui se feraient les propagateurs de sa doctrine, de cette vérité si simple pour quiconque réfléchit, si difficile à comprendre pour qui n'a pas l'intelligence du cœur : qu'en cette vie, il vaut mieux être pauvre que riche, faible que puissant, caché qu'en évidence, simple que rusé, maladroit qu'habile, opprimé qu'oppresser, persécuté que persécuteur, exploité qu'exploiteur, dupe que dupeur — résigné enfin jusqu'au jour de la rétribution finale qui ne saurait maintenant tarder.

Et de quoi vivra le clergé ? me demandera-t-on peut-être. Je n'ai pas ici l'espace qu'il faut pour donner à cette question la réponse qui lui convient. Mais le fait seul de la poser — si naturelle qu'elle puisse paraître à plusieurs — impliquerait chez le prêtre manifestant une pareille inquiétude un manque absolu de foi. Il justifierait tout ce que j'ai pu dire jusqu'ici, tout ce qui me reste à dire par la suite touchant l'infidélité du sacerdoce cléricalisé. Car je le demanderai à mon tour : de quoi vivaient les apôtres ? Avaient-ils des biens-fonds ? avaient-ils des actions dans les banques ou les compagnies de transport de leur temps ? spéculaient-ils sur les concussions des proconsuls comme faisaient les manieurs d'argent à Rome, au temps de Cicé-

ron, dénonciateur du péculat et spéculant lui-même sur les opérations des secteurs ? — travaillaient-ils, par toutes sortes de manigances, à s'édifier une influence épiscopale pour en trafiquer auprès des gouvernements ? faisaient-ils commerce de la laine, de la peau, du sang et de la chair des brebis qu'ils avaient mission de paître ? prêtaient-ils sur hypothèque ? organisaient-ils des loteries ou des pèlerinages ? vendaient-ils des messes ? faisaient-ils le négoce de quelque eau miraculeuse ? délivraient-ils des polices d'assurance contre les flammes du Purgatoire ? s'associaient-ils avec Simon ou autres mystificateurs et mages de contremarque pour faire le débit des dons gratuits de Dieu ? Enfin se livraient-ils aux différentes opérations financières de haut vol ou aux mille et un petits négoce dont les prêtres politiques font leur spécialité mercantile sous nos yeux ? dressaient-ils des baraques à amulettes dans les lieux de promiscuité dévotieuse où des camelots juifs leur faisaient une concurrence redoutée et prohibée par eux ? Quand on aura répondu à ces diverses interrogations, je dirai encore : " Que faites-vous du précepte ? cherchez le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît.

Le royaume de Dieu, j'ai dit ici en quoi il consistait et comment le dénuement y serait impossible puisque, vivant selon la volonté divine, nous vivrions dans la justice qui seule peut donner la prospérité, pendant que, actuellement, sous le règne du satanisme, avec une terre produisant environ, par une mauvaise culture et une fausse industrie, cinq fois plus qu'il ne faut pour suffire aux besoins raisonnables de la population du globe, les trois-quarts de l'humanité vivent dans la misère corruptrice pendant que l'autre quart vit dans une opulence plus corruptrice encore. Nous aurions l'abondance de tout pour tous ; une richesse décuplée ou centuplée par la quantité de jouissances pures qu'elle procurerait aux riches eux-mêmes qui auraient su à temps comprendre et faire leur devoir. Puis l'égalité de la répartition dans cette abondance qui fournirait à chacun selon son besoin, avec la sécurité pour l'avenir, produirait nécessairement la modération, la frugalité, la réserve préservatrice de la santé. Et je ne parle point ici de l'amour du devoir, de la compréhension du principe de solidarité, de l'impulsion altruiste, de tous les sentiments de haute moralité qui animeraient les hommes jugés dignes d'entrer dans le Royaume, délivrés qu'ils seront à jamais par le Sauveur pour avoir, dans toute la mesure du possible, au milieu des multiples tentations de la vie présente, aimé d'un amour sincère la Justice et la Vérité, pratiqué courageusement les préceptes divins touchant la fraternité et la charité évangéliques. Car la paix a été promise, sur la terre même, aux hommes de réelle bonne volonté.

S'il y a des riches parmi ceux qui lisent ces lignes, je leur dis en toute certitude : Amis et frères, le meilleur placement que vous puissiez faire de vos deniers, c'est de vous en dépouiller complètement par esprit de justice et de charité ; c'est de tout donner pour tout avoir. Car, croyez-en un homme qui sait pertinemment de quoi il parle pour avoir été instruit par le maître des maîtres et qui ne veut rien tirer de son maigre fond à lui, quelques soins persévérants qu'il ait mis toute sa vie à le cultiver. C'est lui qui montre ici le vrai sens pratique que les gens d'affaires et de finance croient avoir seuls en partage parce que la *chance*, présent funeste, leur a été favorable. Craignez d'avoir à constater un jour, mais trop tard, la justesse inattaquable du conseil à vous donné par un rêveur qui se sent et qui se sait autorisé à vous l'offrir en toute modestie et en toute assurance.

Et vous, prêtres, par qui je veux terminer cette première prédication, voyez donc : sans même que le royaume de Dieu ait jamais été cherché par vous, qui l'avez, au contraire, toujours repoussé ; sans même que ce royaume ait été établi sur la terre, je ne sache point que Dieu ait failli à ses promesses envers ceux qui, de bonne volonté, ont cherché à accomplir ce précepte.

Lequel des apôtres est mort de faim ? Ne saurez-vous donc jamais compter sur les fidèles qui comptent si bénévolement sur vous ? Alors vous proclamez hautement votre impuissance à leur inculquer les principes fondamentaux de l'Évangélisme, lesquels leur font un devoir impérieux de nourrir et d'entretenir leurs évangélistes — toute peine méritant salaire. Si, avec l'assistance du Saint-Esprit que vous affirmez avoir, vous vous déclarez incapables de faire comprendre aux chrétiens les notions premières de la doctrine adoptée par eux et qui leur impose comme devoir le détachement des biens matériels, la fraternité, la solidarité et la charité, vous vous déclarez en banqueroute ou plutôt vous proclamez la banqueroute de l'Esprit-Saint lui-même. Nul ne croira à cette dernière déconiture ; mais tous, au contraire, croiront comme moi que ce sont vos soucis temporels, votre âpreté au gain, votre non-confiance en Dieu qui ont éloigné l'Esprit de vos cœurs dont l'accès a été laissé libre au salanisme qui s'y est établi.

Ainsi vous faites voir au monde que vous n'êtes pas les envoyés de celui qui a promis d'être constant avec Son Église jusqu'à la consommation des siècles qui approche ; que vous n'êtes pas les successeurs de ces apôtres auxquels les langues de feu, — qui reparessent de nos jours — ont conféré le vrai don d'évangélisation, lequel, à en juger par votre conduite et l'influence qu'elle a eue sur les masses, vous fait absolument défaut.

Abandonnez donc, en même temps que vos richesses, cette défiance injurieuse qui attristait tant le Christ qu'elle lui a fait verser des larmes de sang alors que la flagellation et le couronnement d'épines l'ont trouvé impassible. Oh ! qu'il était amer, le contenu du calice que vous lui avez fait boire alors, Lui qui lisait dans l'avenir ! Hommes de peu de foi ! combien souvent il vous a reproché votre manque de confiance en Ses promesses.

Créez donc en vous-mêmes le vrai sentiment religieux qui n'a pu y naître encore ; ranimez-le dans les masses au lieu d'y entretenir une superstition qui rapporte, et vous ne manquerez de rien. L'abondance et la surabondance règnera, je le répète, pour tous dans le Royaume de Dieu dont l'avènement s'annonce déjà pour notre terre où sa volonté doit être faite comme au ciel.

“ Espérez en Dieu, dit le Prophète, et faites le bien ; habitez en paix la terre et vous serez nourris de ses richesses.” (*Imitation*, liv. I, ch. XXV, v. 3).

Lorsque vous posséderez Jésus, vous serez riches et Lui seul vous suffit. Il veillera sur vous, il prendra de vous un soin fidèle en toutes choses, de sorte que vous n'aurez plus besoin de rien attendre des hommes.” (*Imit.*, liv. II, ch. I, v. 2).

Par quoi pouvais-je mieux finir cette lettre et la série qu'elle termine ?

JACQUES LECROYANT.

QUE FAIRE ?

Entr'autres procès intentés au Grand-Tronc par suite de l'accident de Craig's Road, la presse signale celui de la vénérable mère de l'abbé Mercier.

Entr'autres personnes qui déplorent la mort de ce pieux pèlerin et des autres pieux pèlerins, se trouve Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke. Sa Grandeur a bien voulu dire par circulaire spéciale, à tout son diocèse, combien cette calamité avait fait saigner son cœur.

Certes, ce sentiment est plus naturel et se laisse mieux deviner que les causes mêmes de l'accident qui en a provoqué l'expression, car, ajoute Sa Grandeur — si la plus pure révélation d'en haut ne se peint pas ici, dans ses paroles, il n'y a jamais eu de révélation et il n'y en aura jamais — “ cette pénible affaire est due à “ l'intercession de Ste-Anne. C'est elle qui a déterminé “ la sagesse divine à exaucer les prières de plusieurs “ d'entre les chrétiens qui allaient à Ste-Anne pour “ demander à la grande thaumaturge, surtout la grâce “ d'une sainte mort. Or, nous savons que la veille de “ leur passage à l'éternité, les victimes s'étaient confes-

“ sées et préparées à paraître devant le tribunal du souverain juge. Rendons grâce à Dieu d'avoir exaucé leurs prières.”

On est catholique ou on ne l'est pas. Si on ne l'est pas, c'est bien malheureux ; on devrait le devenir. Si on l'est, il faut l'être pour de bon, car il n'y a pas réellement deux manières de l'être.

Le vrai catholique, au moins tel que défini jusqu'à présent parmi nous, est celui qui souscrit d'avance avec le plus entier abandon, à tout ce que pourra dire, exiger ou faire, en quelque matière que ce soit, le plus humble comme le plus grand des interprètes officiels de sa religion. Pourvu qu'il soit cela, une consigne bénévole lui permet de s'ébattre *ad libitum* dans les gras pâturages du Seigneur. Sans outrecuidance, je suis un vrai catholique. Je le suis, je veux l'être. Ceux qui poursuivent le Grand Tronc le sont comme moi. Ils sont tenus de croire et ils croient comme moi à tout ce qui a émané, émane, ou émanera de Mgr. LaRocque. Or, tout en gémissant sur la catastrophe au point de vue terrestre, ce saint évêque bénit Ste-Anne d'avoir inspiré à Dieu et bénit Dieu d'avoir approuvé l'idée d'y recourir pour faire plaisir à ceux-là d'entre les pieux pèlerins qui avaient plus particulièrement insisté sur la faveur d'une sainte mort.

Pourquoi faire autrement que Monseigneur ? Pour quoi, dans l'affolement d'une foi mal affermie, se répandre en réquisitions d'indemnité matérielle en raison d'un fait qui devrait être, au contraire, une source abondante d'actions de grâce ? Surtout, dans le cas de l'abbé Mercier, quel tort les démons de fer du Grand Tronc ont-ils pu causer à un homme qui, s'il avait survécu, se fût des plus certainement joint à son évêque pour envier le sort des victimes et remercier le ciel d'un événement que ceux qui ne voient rien dans les choses de notre foi, ôsent qualifier tout simplement de désastre ?

Je m'explique qu'on ait pris des poursuites avant la publication du document épiscopal ; mais que depuis, on ne se soit pas empressé de les retirer ou qu'on en ait institué de nouvelles, c'est, au point de vue religieux comme au point de vue du succès de ces procédures, de la pure témérité.

Ah ! oui, elle est désormais facile, la défense du Grand Tronc. Il n'a qu'à dire aux réclamants : “ vous représentez les victimes ? lo Qu'avaient elles demandé ? — Une sainte mort. Pourquoi vivaient-elles ? — Exclusivement pour l'obtenir. L'ont-elles obtenue ? — Oui. Eh ! bien, vous, que voulez-vous de plus ? L'intérêt, par hasard, aurait-il cessé d'être la mesure des actions ?

“ 2o L'accident de Craig's Road n'a pas d'autre cause que les prières de vos auteurs, puisqu'il ne

“ s'est produit que pour leur procurer la sainte mort qu'ils avaient sollicitée. En supposant, *ab absurdo*, qu'ils en aient éprouvé des dommages, ces messieurs devraient être seuls à en subir la responsabilité

“ Mais il y a plus : la tragique réalisation de leurs vœux a, du même coup, détruit mes locomotives et tué mes mécaniciens sans retour de bénéfices spirituels ou autres, ni pour ces derniers, ni surtout pour moi-même, de sorte que, bien loin d'être passibles de dommages, c'est à nous d'en réclamer.

“ 3o Ce qui est arrivé devait fatalement arriver par mon entremise, en dépit de toute opposition de ma part. Ste-Anne l'exigeait et Dieu le lui avait promis. Tout cela est plus que prouvé par la circulaire de Monseigneur. Or, si jamais j'ai eu raison d'alléguer irresponsabilité ou force majeure comme moyen de justification, c'est bien dans l'espèce. Il n'y a pas de Grand Tronc qui puisse tenir contre un ukase de Ste-Anne endossé par Dieu lui-même.”

A moins d'être payen jusqu'à la moelle, le juge à qui l'on aura soumis cette question devra nécessairement donner gain de cause à la Compagnie, car, en fin de compte, la loi, c'est la religion et la religion, c'est la loi.

WILFRID LAROSE.

LA TAXE DE L'EAU

Les échevins n'auront jamais une plus belle occasion d'imposer des taxes aux citoyens et citoyennes qui ne sont pas obérés par ces mesquines considérations de revenu et dépense.

Il n'est pas nécessaire de passer une loi draconienne. Nous croyons qu'une simple pétition appuyée pour une délégation imposante suffirait pour induire les messieurs Saint-Sulpice, les messieurs de l'évêché, les Sœurs-Grises. Celles du Bon-Pasteur, celles de la Miséricorde, les pères du Saint-Sacrement, les bons frères qui font du commerce et de l'industrie, ceux qui achètent des terrains, etc., etc., etc., à se fendre de leur petite taxe.

Nous osons même dire qu'ils voudraient de toutes leurs forces réparer les injustices du passé et payer la dette de la ville, si on les en priait. Dans tous les cas, il serait facile de tenter l'expérience. Nous reviendrons sur ce sujet.

CIVIS

Le vrai public amateur de Montréal doit des remerciements à MM. Lavigne et Lajoie. Ces messieurs ont engagé une artiste de premier ordre, qui a charmé tous ses auditeurs cette semaine au Parc Sohmer. Nous voulons parler de Madame Mounier, qui est réengagée pour la semaine prochaine. Il est à espérer qu'elle restera plus longtemps encore parmi nous.

OPERA FRANCAIS

Ce nom d'*Opéra français* que l'on a prodigué les années précédentes ne sera pas usurpé cette année, si l'on en croit les informations de M. Durieu, le gérant du théâtre.

Les artistes engagés, nous dit-on, sont d'une cote au dessus de la moyenne, et les choristes, élément précieux et indispensable pour un beau spectacle, ont été choisis parmi les professionnels qui ont un répertoire bien fourni.

Voici, parmi les opéras et opéras-comiques que l'on nous promet pour la prochaine saison, le titre de quelques-uns des plus séduisants :

Les pêcheurs de Perles
La Dame Blanche.
Zampa.
Mireille.
Le Parton de Ploërmel.
L'Éclair.
La Muette de Portici.
Roméo et Juliette.
Manon.
Galathée.
Lakmé
Le Cheval de bronze.
Hernani.
Don Pasquale.
Le Pré aux Clercs.
Le Barbier de Séville.
Les Noces de Jeannette.
Le Châlet.

Carmen.
Si j'étais roi.
Mignon.
Martha.
La Favorite
Hamlet.
La Traviata.
Le Jolie fille de Perth.
Lucie de Lammermoor.
Faust.
Rigoletto
Le Postillon de Longjumeau.
La fille du régiment,
L'attaque du Moulin.
Le Trou vère,
Les Mousquetaires de la Reine
Haydée.

Nous ne voyons dans cette liste que des pièces auxquelles tout le monde peut assister. La morale la plus ombrageuse n'aura rien à reprendre au répertoire de cette année. C'est sur ce point surtout que se sont portés les efforts de la direction.

Le RÉVEIL est enchanté de la façon dont la saison se présente. Si elle tient tout ce qu'elle promet, les nombreux amateurs de la ville pourront se délecter. En plus des satisfactions artistiques qui seront données à tous ceux qui sont susceptibles de les recevoir, le RÉVEIL se réjouit surtout de voir que, décidément, les étoileurs sont hors de service. Le théâtre honnête, les spectacles artistiques exercent une influence morale considérable, et, à ce titre, le RÉVEIL ne manquera jamais de tirer des représentations à venir toutes les conclusions philosophiques et morales qu'elles comporteront.

Le RÉVEIL notera également, aussi exactement que cela lui sera possible, tous les avantages économiques qui découlent du théâtre. Dans notre malheureuse cité, épuisée par les crises de toute nature dont nous avons supporté les maux depuis deux ans, il est bon qu'un élément nouveau vienne donner de l'activité au commerce de détail et obliger, dans une certaine mesure, les spectateurs à collaborer au relèvement partiel de la prospérité générale.

Le jour où l'importance du théâtre à ce point de vue

sera bien comprise, on comprendra en même temps l'utilité d'une subvention municipale. C'est parce que nous voulons présenter en temps opportun un projet à ce sujet, que nous inscrivons l'examen des choses économiques dans notre programme de la prochaine campagne théâtrale.

Maintenant que nous avons manifesté notre espoir et que notre bienveillance est acquise à l'œuvre, nous avons le devoir d'ajouter que cette bienveillance n'ira pas sans une certaine sévérité. Si nous avons des artistes réels devant nous, notre sévérité ne pourra que leur plaire, en ce sens que s'exerçant en connaissance de cause, elle ne pourra jamais être injuste.

Mais si au lieu d'artistes ou nous amène des guignols aphones comme nous en avons déjà eus, nous leur promettons bien de leur faire passer une vilaine saison afin de les dégoûter à jamais de l'envie de venir nous mystifier.

On le voit, notre attitude envers les artistes dépendra uniquement de leur valeur.

ARLEQUIN.

LE RADEAU

Nous cueillons dans les Pages courtes de la *Nouvelle Revue* ces lignes exquises de M. Jules Renard : le *Radeau*.

Petit-Pierre, qui prend racine sur la plage, a mis son costume neuf et des bottines vernies. Il regarde un radeau balancé par la mer ; il en suit, fasciné, l'ondulation légère, et se dit :

"Voilà où je m'amuserais comme un roi !"

Mais le radeau est trop loin, la mer trop profonde, et Petit-Pierre, inutilement, quitterait ses belles bottines, retrousserait sa culotte qu'il ne faut pas mouiller.

L'œil captif du radeau, comme un hanneton au bout d'un fil, il refuse de s'en aller. Il fait la moue, s'exaspère, et s'il retient ses larmes, c'est à cause de la solitude, où personne ne le verrait pleurer.

Il ne peut que désirer de toutes ses forces et attendre.

Longtemps rien n'arrive.

Puis la mer cède la première, vague par vague, comme une couverture que tirent les doigts crispés d'un malade. Aussitôt la terre offre un sable humide, doux au pied, et vite séché par le feu du soleil, afin que les bottines restent presque.

Le vent même se retourne et d'une haleine presque, rapproche le radeau du bord.

Et les quatre éléments s'étant unis pour satisfaire son caprice, Petit-Pierre saute sur le radeau, qui développe toute sa chaîne vers l'inconnu.

JULES RENARD.

LA BOHÊME

A propos de l'inauguration du monument de Murger, qui a eu lieu hier matin, voici une amusante histoire sur Schaunard, l'un des héros de la *Vie de Bohême* :

Schaunard avait acheté dans une vente, pour la somme de trente sous, un carton à chapeau rempli de pains à cacheter. Un matin qu'une camarade lui demandait cinq francs, il partit à la chasse aux pièces de cent sous, après avoir eu soin d'enterrer sa compagne à double tour.

Le gibier était rare ; Schaunard courut longtemps et ne regagna son logis que vers cinq heures du soir.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il aperçut son ami couverte de pains à cacheter des pieds à la tête. S'embêtant dans son lit, elle avait passé sa journée à se coller sur le corps tous les petits pains contenus dans le carton à chapeau. Au bout de quelques heures, les pains à cacheter séchèrent, racornirent et tirèrent la peau de la malheureuse qui se mit à pousser des cris atroces.

Il fallut faire monter un bain.

Quand le garçon de l'établissement apporta la baignoire, il recula d'effroi à la vue de cette femme multicolore. Schaunard, voulant le rassurer, lui glissa ces mots à l'oreille : " N'ayez pas peur, c'est une fièvre étrange, mais point contagieuse ".

NOTES DU JOUR

Avec ses alternatives de tension et de détente, la situation du pape et du roi d'Italie vis-à-vis l'un de l'autre n'en reste pas moins la même ; les noirs et les blancs forment toujours à Rome et dans toute la péninsule deux camps bien, tranchés et absolument irréductibles dans leurs aspirations.

Cet état de choses peut durer longtemps encore ; il ne se terminera d'ailleurs que par la soumission du Vatican, et certains affectent de croire que le successeur de Léon XIII pourrait bien, sinon reconnaître le fait accompli, au moins préparer les voies à l'établissement d'un *modus vivendi* conciliateur.

Les noirs viennent, d'ailleurs, de recevoir un terrible coup ; le mariage d'une princesse royale avec un membre de la famille d'Humbert Ier, l'usurpateur, l'oppresseur, le " géôlier " de Léon XIII, les a profondément affligés, et la visite prochaine de Guillaume II à son allié n'est pas pour les consoler. Hélas ! gémissent-ils, c'est la fin, et le pouvoir temporel ne se relèvera jamais.

Ils doivent avoir raison, mais nous garderons notre pitié pour d'autres causes, s'ils veulent bien nous le permettre.

A ce propos, on prête au roi Humbert un bien joli mot.

On sait que la princesse Hélène était allée à Rome, il y a trois ans, accompagnée du général et de la ba-

ronne de Charette, pour rendre visite au Souverain Pontife,

Avant-hier, comme la duchesse disait qu'elle avait déjà vu Rome, le roi l'interrompit :

— Je vous ferai voir Rome, moi. Charette ne vous a fait voir que le Vatican.

C'est suffisamment significatif.

SANGIL.

OPINIONS

LE SERMENT LÉGAL

A l'ouverture de la dernière session des assises de la Seine, il s'est produit un incident qui n'a été relaté par la presse que comme un simple fait-divers, mais qui a pourtant une portée considérable.

Un conseiller municipal de Paris, M. Lampué, à qui était échu le devoir de siéger comme juré, à déclaré que ses opinions philosophiques ne lui permettaient pas de prêter serment, en raison de la formule religieuse qui l'accompagne : " Devant Dieu et devant les hommes... etc. " Il a fini, cependant, par y consentir, non pour échapper à la pénalité pécuniaire qui allait être requise contre lui par le ministère public, et qu'il eût encourue *de plano*, mais simplement, a-t-il dit, pour ne pas provoquer un renvoi de l'affaire, et infliger ainsi à l'accusé un surcroît de prison préventive.

En présence de faits de cette nature, qui se renouvellent assez fréquemment, du reste, deux questions viennent forcément à l'esprit : les magistrats qui ont mission de requérir le serment, soit des jurés, soit des témoins, pensent-ils sérieusement que tous ceux qui " jurent " selon la formule légale soient sincères ? Et dans le cas où le contraire serait évident, ne se trouveraient-ils pas en quelque sorte en présence d'un faux serment ? D'autre part, si le serment n'a de valeur que s'il est fait " devant Dieu ", comment peut-on admettre à le prêter un homme qui vient de déclarer formellement qu'il ne croit point en Dieu, et, par conséquent, ne saurait le prendre à témoin de son engagement ?

Ces conflits, qui prennent leur source dans une déplorable confusion des domaines du temporel et du spirituel, et qui aboutissent à de si tristes fictions, on les a vus éclater un peu dans tous les pays, ces derniers temps.

Mais nulle part ils n'ont amené une situation aussi grave et aussi délicate qu'en Angleterre, il y a quelque dix ou quinze ans, à propos du refus d'un membre de la Chambre des Communes de prêter le serment exigé pour avoir le droit d'occuper son siège de législateur. On se souvient des circonstances. — Elles demeurent toujours intéressantes et instructives malgré le temps écoulé.

Elu par le collège de Northampton, M. Bradlaugh se refusa à prêter le serment obligatoire, sur la Bible, alléguant que sa conscience de matérialiste ne lui permettait pas une telle compromission. Invalide sur ce refus, il fut réélu, prétendit de nouveau siéger sans subir la formalité du serment, fut invalidé une seconde fois, réélu avec obstination par sa circonscription et finalement, après s'être vu frapper d'une troisième sentence d'ostracisme par la Chambre des Communes, déclara qu'il était résolu à se soumettre à l'obligation qu'on lui imposait. Mais la Chambre ne l'entendit pas ainsi.

Elle décida qu'après la profession publique d'athéisme qu'il avait faite, il ne pouvait être admis à prêter serment. C'est alors que commença cette série d'incidents dramatiques : M. Bradlaugh forçant les portes de la Chambre, résolu à siéger quand même, appréhendé par la garde, expulsé *manu militari*, revenant à la charge, et finalement traduit devant les tribunaux pour violation du Parlement, et frappé d'une condamnation pécuniaire énorme. — En fait, c'eût été à tort qu'on n'aurait voulu voir en tout cela qu'un spectacle curieux et intéressant.

La gravité que la violente ténacité de M. Bradlaugh avait donné au conflit ne faisait, au fond, que traduire d'une façon plus aiguë l'extrême importance de la question elle-même.

Il faut reconnaître qu'en refusant à M. Bradlaugh le droit de prêter serment après sa profession publique d'athéisme, la Chambre des Communes faisait acte de raison et de conscience. Mais pouvait-elle croire, pour cela, que tous ceux de ses membres qui avaient sans difficulté prêté serment sur la Bible pour entrer en possession effective de leur mandat, l'eussent fait en toute sincérité ? Et pouvait-elle, d'autre part, considérer comme chose rationnelle et acceptable, à notre époque, que des hommes honorables et d'une grande valeur intellectuelle fussent frappés d'inéligibilité, en raison de leurs idées philosophiques ?

Que la question se pose avec éclat, comme dans le cas de M. Bradlaugh, qu'elle ne donne lieu qu'à un léger incident, comme dans celui de M. Lamué, ce qui en ressort toujours avec la même évidence, c'est la contradiction et l'immoralité impliquées dans ces conventions hypocrites, qui, sous prétexte d'affirmer la souveraineté de l'idée religieuse en la mêlant à des affaires d'ordre temporel ou civil, ne font que la discréditer et l'avilir. Tant que les choses du domaine politique — en prenant ce mot dans son sens le plus étendu — ne seront pas entièrement *sécularisées*, nous serons témoins de ces spectacles démorallisants. Et si l'on voulait bien y réfléchir, on reconnaîtrait que c'est chose grave que d'habituer les populations à apporter,

non seulement des restrictions mentales, mais encore l'hypocrisie toute nue en des questions qui ne relèvent que de la conscience. D'une telle situation, il ne peut sortir que le plus funeste désordre moral et social.

Dans le dernier livre qu'il a publié — *Dieu est-il mort ?* — l'éloquent spiritualiste, Eugène Pelletan, écrivait : " L'homme qui met bas sa conscience pour " faire grimace de ce qu'il y a de plus sacré, ira un " jour, soyez-en sûrs, par des sentiers pleins d'ombre, " aussi loin que le sacrilège le plus perfectionné peut " aller. Il n'y a plus de crime hors de sa portée." Cette parole est sévère, sans doute ; mais le fond, tout au moins, en est juste.

Pour ce qui est du serment en lui-même — puisque la justice humaine continue à faire intervenir Dieu dans ses jugements — on pourrait trancher la question d'un seul mot. Jésus-Christ a dit formellement : " Que votre oui soit *oui*, que votre non soit *non* ; tout ce qu'on y ajoute est d'inspiration diabolique ". Qu'après cela, on institue et qu'on exige, au nom du christianisme, le serment officiel, alors qu'il peut si facilement devenir un instrument de dissimulation, il faut convenir que c'est là un triste spectacle.

J.-A. LALOT.

LES OISEAUX UTILES

La question de protection des oiseaux vient, enfin, de faire un pas considérable avec la conférence internationale qui s'est tenue ces jours derniers à Paris et à laquelle s'étaient fait représenter la Belgique, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, etc. M. Georges Couanon en rend compte dans la *Chronique agricole de la Nouvelle Revue*.

Un projet de convention entre les divers pays a été adopté et sera soumis à l'approbation de tous les gouvernements européens. D'autre part, les Etats contractants doivent s'engager à assurer, par une législation spéciale, la conservation des oiseaux sur leur territoire respectif.

Suivant le projet de convention, les oiseaux reconnus *utiles*, c'est-à-dire les oiseaux insectivores, jouiraient d'une *protection absolue* : il serait interdit de les tuer en tout temps et de quelque manière que ce fût, d'en détruire les nids, œufs et couvées. L'emploi des pièges, filets, lacets, etc., ayant pour objet de faciliter la capture de ces oiseaux, serait naturellement prohibé. Et, comme corollaire, le colportage, la mise en vente et la vente des nids, œufs et couvées desdits oiseaux seraient également interdits. Pour assurer davantage l'efficacité de la protection, la chasse de tous les oiseaux serait prohibée pendant le printemps et l'été, pendant la période de repeuplement, de même que la mise en vente et la vente. De plus, la conférence a décidé que la destruction des oiseaux considérés comme *gibier* ne serait autorisée qu'au moyen des *armes à feu* et à des époques déterminées, tous les autres procédés de chasse, emploi de filets, etc., étant écartés comme pouvant détruire de grandes quantités d'oiseaux utiles ainsi qu'il est dit plus haut.

COMPAGNIE D'EXPOSITION DE MONTREAL

Quatrième



Exposition



Provinciale

12 AU 21 SEPTEMBRE 1895

Grande Exposition de Bestiaux, Chevaux,
Bêtes à cornes, Moutons, Cochons, Volailles

EXPOSITION DE CHIENS

Splendides Produits d'Horticulture exposés, Manufactures
Machineries, Industrie, Produits Agricoles et de Laiterie.

Musée Historique. Attractions Spéciales. Navire de Guerre de Sa Majesté dans le Hâvre.
Prix réduits sur tous les Chemins de Fer.

S. C. STEVENSON,

Gérant et Secrétaire.

➔ Envoyez chercher la Liste des Prix.

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIÈGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

G. F. JOHNSTON,

Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.